

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Circonscription d'ILLFURTH

École maternelle de Hochstatt

4D Rue du Bourg

68720 HOCHSTATT

Année scolaire 2021-2022

Compte rendu 1^{er} conseil d'école : Mardi 9 novembre 2021

Personnes présentes : Mmes COLLIER, BENARD, VANSTEENKISTE, ATSEM ; Mmes KESSER, ABIREZ, WILHELM, SPINDLER, Représentants des parents ; Mmes COMOLI, LANG, enseignantes, Mme WEISS, adjointe de la commune de HOCHSTATT déléguée aux écoles ; M. OBERLE, directeur du périscolaire de Hochstatt ; Mme REYMANN, enseignante et directrice de l'EM Hochstatt.

Personnes excusées : Mme GANZITTI, IEN de la circonscription d'Ilfurth ; Mme RODRIGUEZ, représentante des parents ; Mme KIM, enseignante MS-GS ; Mme ROTH, AESH.

1. Effectif des 3 classes

70 élèves fréquentent l'EM Hochstatt

-Classe des PS : 22 PS

-Classe des PS-MS : 6 PS et 18 MS

-Classe des MS-GS : 6MS et 18 GS MS et GS

2 Règlement intérieur

Il sera modifié par rapport à l'arrivée échelonnée le matin, qui n'a plus lieu d'être.

3 Protocole de surveillance

Rédigé par les enseignantes pour la surveillance, l'accueil et la sortie des élèves.

4 Projet d'école

Poursuite du projet d'école de l'an dernier. La programmation en allemand est terminée ; les enseignantes vont reprendre la programmation en EPS. Elles vont également mener une réflexion sur une nouvelle charte commune concernant les règles pour le bien vivre ensemble.

5 Travaux et équipements

-L'équipe de l'école remercie la mairie pour l'achat d'un 3^{ème} ordinateur ainsi que le « débridage » des deux autres, afin que les enseignantes puissent accéder à des sites, bloqués jusqu'alors.

-Mme Weiss propose que les enseignantes soumettent une liste du reste du matériel à acquérir pour les jeux de cour.

Dans la classe des PS, une ergothérapeute est passée afin d'observer le matériel de la classe et a conseillé l'acquisition d'un tabouret à roulettes pour l'AVS et l'enseignante. L'école élémentaire en a déjà été équipée l'an passé. Mme Reymann demande si l'école pouvait être équipée de ces tabourets pour tous les adultes.

Une maman de la classe de Mme Lang a signalé que certains parents se garent sur le passage piétons. Mme Weiss informe le conseil d'école que la réhabilitation de la rue du Bourg est en cours. Le problème est connu ; une centaine de voitures passent dans cette rue à chaque entrée et sortie des écoles. Une décision sera prise par la mairie qui mettra la priorité sur la sécurité des enfants. Une classe de l'école élémentaire y réfléchit également et est en train de réaliser des affiches. La mairie essaie de sensibiliser les enfants et les parents. Les baudriers fluorescents continuent à être distribués tous les ans aux enfants, pour leur sécurité.

Un appel d'offre a été lancé, la mairie va étudier les propositions. Plusieurs réflexions sont en cours : circulation, information, etc. La mairie souhaiterait commencer des travaux l'été prochain mais n'a pas de solutions pour l'immédiat.

Une maman propose la mise en place d'un pédibus.

-Plus de 20 lits sont en service, il faudrait encore faire l'appoint sur le linge de lits. Un 2^{ème} jeu de draps serait nécessaire.

Mme Reymann fera une liste de toute la literie nécessaire dans le cadre de la sieste..

-L'infiltration d'eau dans la classe des PS-MS a été réparée.

6 RASED de la circonscription d'Illfurth

Le RASED est composé par un enseignant spécialisé et une psychologue qui se tient à disposition des équipes enseignantes et des parents. L'aide qui peut être mise en place l'est toujours avec l'accord des parents.

Voici leur coordonnées :

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Circonscription d'ILLFURTH

Téléphone : 06 80 94 63 89

Mme Gisèle ERHART, psychologue scolaire

Mme Murielle ABRAHAM, enseignante spécialisée

7 Plan particulier de mise en sûreté

Document rédigé par l'école afin de garantir la sécurité des élèves ainsi que celle des adultes de l'école.

Un exercice a déjà été réalisé en début d'année pour tester l'alarme incendie le 1^{er} octobre. Le lieu de rassemblement se situe sous le préau. Tout le monde a évacué au point de rassemblement en moins de 2 minutes.

Avant les vacances, un exercice « Menace extérieure à l'établissement / Risque d'intrusion » a également été organisé. Les enseignantes le nomment « Cache-cache-silence » : les enfants doivent se cacher dans la classe et rester silencieux pendant 5 minutes.

Le prochain exercice sera un exercice « tempête », « séisme » ou « inondation ».

8 Bilinguisme

Chaque année des réunions d'information sont lancées par l'Inspection Académique pour les parents qui souhaitent que leur enfant suive les cursus bilingue. Pour le moment, les dates de réunions n'ont pas encore été données. Brunstatt, Zillisheim et Tagolsheim disposent d'écoles qui proposent un enseignement en bilingue.

9 Elections : pérennisation du vote par correspondance

Mme Reymann a constaté que le vote par correspondance a plus de succès. Le constat est tel qu'elle aimerait le pérenniser.

Sur la notice pour les parents, il est judicieux de préciser qu'il ne faut ni barrer ni entourer un nom, auquel cas le vote est nul.

10 Projets pour les 3 classes

Plusieurs sorties sont prévues par l'école. Pour le moment, une sortie à la ferme pédagogique du Luppachhof de BOUXWILLER a eu lieu en octobre. La prochaine sortie à la ferme pédagogique aura lieu le 9 mai 2022.

Une sortie cinéma est prévue au cinéma Bel Air de Mulhouse dans le cadre du dispositif « Maternelle et cinéma ».

Le 19/11 l'auteur pour enfants Pierrick Bisinski viendra à l'école. Il passera dans chaque classe. L'an dernier sa venue avait été annulée au dernier moment, le festival « Bédé-ciné » à ILLZACH ayant été annulé en raison de la COVID.

Le lundi 6 décembre, le Saint Nicolas viendra à l'école à 9h45. Il apportera un goûter comme tous les ans.

La venue d'une conteuse est réservée pour le 10 décembre. Elle passera dans chaque classe.

11 Le périscolaire

10 animateurs sont présents. Plusieurs projets sont en cours sur la parentalité, des fêtes avec les enfants, le développement durable.

12 Divers

Mme Weiss rend attentive sur le fait de ne pas oublier de fermer les fenêtres ou la porte du garage à vélo, car l'alarme se déclenche en pleine nuit !

PROTOCOLE DE SURVEILLANCE

Ce protocole est rédigé en rapport avec le protocole sanitaire en vigueur au 02.09.2021.

Les accueils

- 7h50 à 8h20 : Accueil du matin dans la classe : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Les enfants accompagnés entrent par le portillon donnant accès à la cour de l'école maternelle et sont accueillis dans leur classe respective par l'enseignant ou l'ATSEM de la classe.

- 13h20 à 13h30 : Accueil de l'après-midi dans la classe

Idem que le matin, aucun parent n'entre dans l'école. Les enfants sont confiés aux enseignants ou aux ATSEM.

Les récréations sont échelonnées

- 9h30 à 10h00 : classe de Mme LANG / 9h50-10h20 : Classe de Mmes COMOLI et KIMM / 10h10-10h40 : Classe de Mme REYMANN (habillement+récré)

- 14h45-14h55 : Classe de Mme LANG / 14h55-15h05 : Classe de Mmes COMOLI et KIMM (habillement+récré)

Chaque enseignante assure la surveillance de sa classe, en observant attentivement toutes les zones (cf plan).

L'accès au pré est autorisé ou non selon avis de la maîtresse de surveillance.

En cas d'absence de l'enseignant de surveillance, un autre peut prendre le relai momentanément.

Soins d'urgence

L'ATSEM de la classe qui est en récréation s'occupe des soins.

Contactez le Samu, selon le protocole affiché à l'entrée du bureau de la directrice, à droite, ainsi que les parents. Prévenir l'IEN en cas d'incident grave.

Un registre de soin est tenu à jour avec date, heure, diagnostic et soins effectués, et signé par la personne soignante. Un mot d'information est collé dans le cahier de liaison de l'enfant.

Les sorties

Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par une personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par les parents par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Le parent récupère son enfant par la porte « sortie cour » de la salle de classe de celui-ci.

Un animateur du périscolaire vient chercher les enfants inscrits à 11h30 et à 16h00.

Un enfant cherché à la sortie **mais** inscrit au périscolaire devra être récupéré auprès de l'animateur du périscolaire.

Les enseignantes,

Sandrine LANG, PS-MS

Aurélien COMOLI, MS-GS

Claudia KIMM, MS-GS

La directrice,

Isabelle REYMANN, PS

ÉCOLE MATERNELLE DE HOCHSTATT : RÈGLEMENT SCOLAIRE

-L'inscription d'un enfant à l'école maternelle engage sa famille à envoyer celui-ci régulièrement à l'école. Les enfants sont remis au personnel enseignant par les parents ou les personnes qui les accompagnent. Ils sont repris, à la fin de la demi-journée, par les parents ou toute autre **personne majeure** désignée par écrit et présentée par eux à la directrice.

-Les enfants sont soumis à l'obligation scolaire dès leur entrée en Petite Section, à partir de trois ans.

-Toute absence d'un élève doit être justifiée par ses parents.

-Lundi, mardi, jeudi et vendredi : accueil des enfants à partir de 7h50 dans la salle de classe, en y accédant par la porte côté cour, jusqu'à 8h20, et idem l'après-midi, à partir de 13h20, jusqu'à 13h30. Ce protocole est en vigueur depuis la pandémie de la Covid 19.

Veillez respecter les horaires d'entrée et de sortie, notamment le matin où les enfants sont attendus pour 8h20 au plus tard dans les classes.

Les enfants ne doivent en aucun cas venir seuls depuis le portail électrique ou le portillon. Les enseignantes déclinent toute responsabilité pour tout accident survenu en dehors de ces limites et des heures de surveillance.

Tout adulte pénétrant dans l'enceinte scolaire est tenu de porter un masque, selon le protocole sanitaire en vigueur.

-Un temps de repos figure sur l'emploi du temps de la Petite Section.

-En dehors des horaires d'école, les enfants ne sont pas autorisés à jouer dans la cour. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident.

-L'accès des écoles maternelle et élémentaire est interdit aux voitures et à tous les véhicules motorisés des parents, afin de garantir la sécurité des enfants. Il est également interdit aux chiens, même tenus en laisse.

-L'entrée et la sortie des enfants se font obligatoirement par le portillon de la cour.

-Les enfants accueillis à l'école maternelle doivent être en bon état de santé et de propreté.

-La prise de médicament en classe est strictement interdite, exception faite à l'égard des enfants ayant un Projet d'Accueil Individuel (PAI).

-Les maladies contagieuses doivent être signalées dans les meilleurs délais.

-Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, suite à une directive ministérielle, il n'y a plus de collation à l'école, en dehors des goûters d'anniversaires ou dans le cadre d'un projet. Une petite collation sera tolérée pour les enfants qui en ont besoin le matin, au moment de l'accueil. Il faudra éviter biscuits et confiseries, et privilégier les fruits et les laitages. Les bonbons, chewing-gum ou sucettes ne sont pas autorisés à l'école.

-Les enfants n'apportent pas de parapluie à l'école, ni de jouet de la maison.

-Les affaires personnelles (vêtements, chaussons, sac ...) doivent être marquées au nom de l'enfant.

-Le port de bijoux est déconseillé à l'école ; l'école ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

-Les enfants de Petite et Moyenne Section, et ceux fréquentant régulièrement la cantine, apporteront des vêtements de rechange (marqués à leur nom) qui resteront à l'école durant l'année scolaire.

Règlement approuvé lors du Conseil d'École en date du 09.11.2021